

Communiqué de Presse
27 octobre 2023

Le Gouvernement ne doit pas faire des économies sur les droits des salariés

Le Gouvernement cherche à faire 1 milliard d'économie, et ce sont les actifs français qui vont payer le prix.

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2024, la majorité souhaite instaurer une participation financière obligatoire de l'ordre de 30 % à la charge des actifs français souhaitant utiliser leur Compte Personnel de Formation (CPF). Cette mesure serait une violation des droits acquis par les salariés au cours de leur vie professionnelle et mettrait fin à l'opérationnalité de ce dispositif qui a pourtant été une grande réussite sociale du premier quinquennat du Président Emmanuel Macron.

En effet, l'évolution du CPF apportée par la loi de 2018, facilite l'accès de tous à la formation, notamment pour des publics qui y avaient peu accès jusque-là :

- 82 % sont des ouvriers et employés,
- la moitié des formés sont des femmes,
- 20% ont plus de 50 ans.

La dernière note de la Dares de septembre 2023 le confirme à nouveau : il y a une forte hausse du nombre d'utilisateurs du CPF chez les ouvriers et les moins qualifiés.

Le CPF a réconcilié les Français avec la formation : c'est devenu un outil nécessaire à la sécurisation des trajectoires professionnelles, notamment dans une période de transformation rapide des métiers et de tension en main d'œuvre dans plusieurs secteurs économiques. Toutes les formations accessibles via le CPF, contrôlées par l'institution nationale France compétences, sont en effet professionnalisantes et contribuent à l'employabilité de tous les actifs.

La formation est un investissement et non une charge, seule une politique d'investissement ambitieuse dans les compétences permet de répondre aux enjeux de notre économie. Vouloir réduire l'accès à la compétence professionnelle en pleine année européenne des compétences est d'autant plus surprenant que de nombreux pays nous envient ce dispositif.

Les Acteurs de la Compétence appellent le Gouvernement à abandonner la mise en place de cette participation financière indue qui menace un acquis social structurant pour le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des parcours professionnels.

« Le CPF est une avancée sociale majeure dans notre pays. La volonté de la majorité présidentielle de vouloir retirer ce droit aux français en leur imposant une participation financière obligatoire à hauteur de 30% fera écrouler le dispositif. Cette politique est incompréhensible au regard des enjeux pour le plein emploi et des besoins sur le marché du travail. » **Christopher Sullivan, Président des Acteurs de la Compétence**

Contact Presse : Naïs Laurandel nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr

Les Acteurs de la Compétence est la 1ère organisation professionnelle qui fédère et représente plus de 1400 entreprises de formation et du développement des compétences. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.